

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 79/697 du 15/12/79
MJT/DGTFP/DFP portant
reclassement et nomination de Monsieur
OBA-APOUNOU Gabriel, Professeur Adjoint
d'EPS 2° échelon.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

(/ISAS :

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut
général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087 du 21.6.58 fixant le re-
gèment sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant
le regime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi
15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnai-
res ; (/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires des
catégories AI ;
(/u le décret n° 63/79 du 26.3.63 fixant le
statut commun des cadres des fonctionnaires de la Jeunes-
se et Sports ;
(/u le décret n° 67/50/FP.BE du 26.2.67 règle-
mentant la prise d'effet du point de vue de la solde des
actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations,
reconstitutions de carrière et reclassement ;
(/u le décret n° 74/454 du 17.12.74 modifiant
le tableau hiérarchique des cadres A, B, C et D de l'en-
seignement (jeunesse et sport) abrogeant et remplaçant
les dispositions des articles 1er, 2, 3, 4, 5, 10, 13,
14, 15, 18, 19 et 20 du décret n° 63/79 du 26 Mars 1963
fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement
(jeunesse et sport) ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 du 31.12.
74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°
62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires
(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomi-
nation du Premier Ministre Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 79/155 du 4.4.79 portant nomi-
nation des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u l'arrêté n° 10086/MCAS/SGS/DAAF du 5.12.
78 portant promotion au titre de l'année 1977, des fonc-
tionnaires des cadres des catégories A et B des Services
Sociaux (Jeunesse et Sports)
(/u la lettre n° 0448/Mini Jeunesse du 22.11.
79, attendu que l'intéressé est Titulaire du Diplôme
d'Inspecteur d'Education physique et sportive (session
de Juin 1978) ;

//)) E C R E T E :

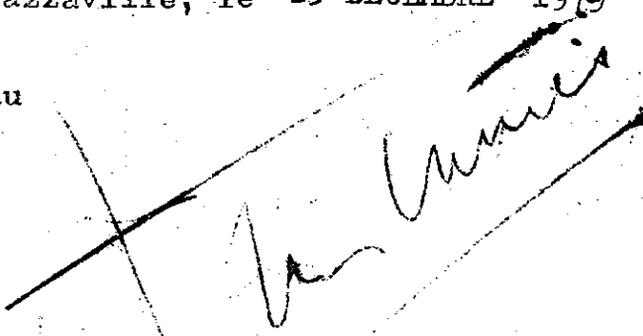
ARTICLE 1er : En application du décret 74/454 du 17.12.74 susvisé, Monsieur OBA-APOUNOU Gabriel, Professeur Adjoint d'EPS de 2° échelon indice 780 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services sociaux (Jeunesse et Sports) en service à Brazzaville, titulaire du diplôme d'Inspecteur d'Education Physique et sportive délivré par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Inspecteur d'Education Physique et Sportive de 1er échelon, indice 830, ACC =

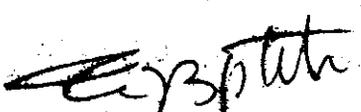
ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant de point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 15 DECEMBRE 1979

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

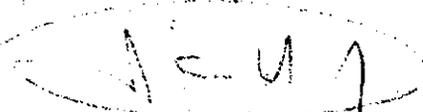
Le Ministre de la Culture, des
Arts et des Sports, Chargé de
la Recherche Scientifique,

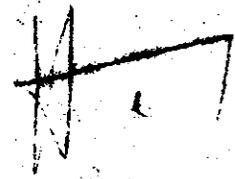

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.


Jean baptiste TATI-LOUTARD

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Travail
et de la Justice,


Henri LOPES.


Victor TAMBA-TAMBA.

AMPLIATIONS :

JORPC.....1
DGTFP/DFP...3
D.B.3
D.C.F.....1
Mini. Jeunesse 2
MCASRS.....2
DHS.....3
Intéressé...1
DOSSIER.....3
SGCM/BC.....2

